

VILLE DE MIOS Service Commande publique Place du XI Novembre 33380 MIOS

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

INSTALLATION ET LOCATION DE DEUX BÂTIMENTS MODULAIRES AFFECTÉS À L'ÉCOLE RAMONET DE LACANAU DE MIOS

MARCHÉ N°14/2012

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché à procédure adaptée passé en application des articles 28 du Code des marchés publics

Date du marché	(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)
Montant TTC	
Imputation	

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire en vertu de la délibération relative aux attributions du Maire par délégation.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Codes des marchés publics Monsieur le Maire de la ville de Mios

Ordonnateur

Monsieur le Maire de la ville de Mios

Comptable public assignataire

Monsieur le Trésorier Principal 33980 AUDENGE

Article 1 - Cocontractant Article premier: Contractant Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire : M ☐ agissant pour mon propre compte1; ☐ agissant pour le compte de la société2 : ☐ agissant en tant que mandataire du groupement solidaire3 ☐ agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint ☐ agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../...... - après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés, - après avoir établi les déclarations et fourni les certificats demandés dans le règlement de la consultation, Je m'engage (Nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées dans les conditions ci-après définies. Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement, exprimée en euros. L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation. (1) Pour les entreprises ou sociétés établies en France. (2) Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent. (3) Rayer la mention inutile. Article 2 – Forme du marché et offre de prix

2-1- Forme du marché

Le marché qui fait l'objet d'un lot unique, est passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

2-2- Montant du marché

Le titulaire s'engage à exécuter les prestations, objet du présent marché, conformément aux clauses et conditions des documents du présent dossier et aux prix indiqués ci-après :

DÉSIGNATION DES PRESTATIONS	Quantité	Prix unitaire (H.T.)	Prix TOTAL (HT)
Livraison et installation des deux bâtiments modulaires - Transport - Livraison - Grutage - Installation et mise en service sur site (incluant l'assemblage, le calage, la pose du chauffage, etc.)	Forfait	€	€
Autres : merci de précisez		€	€
Désassemblage et transport retour du bâtiment modulaire n°1	Forfait	€	€
Désassemblage et transport retour du bâtiment modulaire n°2	Forfait	€	€
		Sous-total n°1	€
FRAIS DE LOCATION	Quantité	Prix unitaire (H.T.)	Prix total (HT)
Location mensuelle pour le bâtiment 1 (côté cour d'école) Durée prévisonnelle de location : 7 mois	Forfait	€	€
Location mensuelle pour le bâtiment 2 (côté route) Durée prévisonnelle de location : 12 mois	Forfait	€	€
		Sous-total n°2	€
	Montant tot	al HT du marché	€
		Montant TVA	€
		ONTANT TOTAL DU MARCHÉ TTC	€

2-2- Forme des prix

Les fournitures faisant l'objet du marché seront réglées par application d'un prix global et forfaitaire.

Le marché est traité **à prix ferme la première année**, ils peuvent être révisés à l'issue de la période annuelle du marché, conformément aux indications figurant dans le Cahier des clauses particulières (Cf. article 10 du C.C.P.).

2-3- Montant sous-traité

2-3-1. Montant sous-traité désigné au marché

Conformément aux annexes du présent acte d'engagement, il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct, les prestations suivantes au titulaire et pour les montants figurant au tableau ci-après. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du ou des sous-traitants et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que <u>i'envisage</u> de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

	Montant hors TVA		
	Montant TVA incluse		
2-3-2. Ci	réance présentée en nantissement ou e	n cession	
	Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que <u>ie pourrai</u> présenter en nantissement ou céder est ainsi de :		

Article 3 - Durée du marché - délais d'exécution

Le présent marché est conclu pour des durées différenciées en fonction du bâtiment considéré :

- ✓ Pour le bâtiment 1 (côté route), elle est de sept mois (à titre indicatif, du 1^{er} septembre 2012 au 1^{er} avril 2013), avec une possibilité de renouvellement, par période d'un mois (sans pouvoir excéder 12 mois), par reconduction expresse qui sera notifiée au titulaire;
- ✓ Pour le bâtiment 2 (côté cour), la durée de location est passée pour une période de **douze mois** (à compter de son installation, c'est-à-dire à titre indicatif, du 1^{er} septembre 2012). Elle est ensuite renouvelable deux fois, par période de douze mois (sans pouvoir excéder 36 mois), par reconduction expresse qui sera notifiée au titulaire au plus tard le 1^{er} août de chaque année.

Conformément à l'article 16 du Code des marchés publics, le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

RAPPEL: les structures devront être installées pour le mercredi 22 août 2012 au plus tard.

Article 4 - Paiements

Les modalités de règlement du marché sont spécifiées dans le Cahier des clauses particulières (Cf. article 12).

La ville de Mios se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) précisé(s) ci-après.

U	esignatio	on du	compt	e a	credite	er en	euros	:
---	-----------	-------	-------	-----	---------	-------	-------	---

 Titulaire du comp 	te :
- Etablissement	

- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet :
- Clé RIB :
Désignation du (des) compte(s) à créditer en cas de groupement, en euros :
- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet:
- Clé RIB :
- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet :
- Clé RIB :

Article 6 – Réponse du représentant du pouvoir adjudicateur	
Est acceptée la présente proposition pour valoir acte d'engagen	nent.
La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exédécoulent.	cution du marché et de tous les actes qui en
Le présent acte d'engagement comporte annexe(s) énui	mérées ci-après :
A	, le
Signature d	lu Pouvoir adjudicateur :
Monsieur le Pouvoir ad	
FRANÇOIS	CAZIS.

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.
Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.
A
Signature et cachet :

Article 7 - Notification du marché